

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOÛT 2025**

**DELIBERATION N°DVC/DPC/25/091 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :
COHESION SOCIALE ET PRESENTATION DE LA
DELINQUANCE – DISPOSITIF « OPERATION VILLE VIE
VACANCES (OVVV)**

Le Maire certifie que la
liste des délibérations de
la présente séance a été
mise en ligne sur le site
Internet de la ville le

01 SEPT 2025

que la convocation a été
faite le 20/08/2025
et que le nombre de
conseillers municipaux
présents a été de 18
sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le
Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de
Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU -
Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA -
Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF -
Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne
GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Le Maire,

Richard NIRLO


Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario
LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO -
M. Eric THIBURCE – Mme Céline SITOUZE.

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE -
Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne
JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT -
Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry
GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions
de Secrétaire.

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/091**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : COHESION SOCIALE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE – DISPOSITIF « OPERATION VILLE VIE VACANCES (OVVV) »**

Le dispositif « Ville Vie Vacances » fait partie intégrante de la politique de la ville, rattaché à la priorité transversale « jeunesse » des nouveaux contrats de ville et s'inscrit également dans le cadre du CLSPD.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes filles et garçons. Aussi, afin de prévenir les violences sexistes et de favoriser le respect mutuel entre les filles et les garçons, les actions permettant la rencontre, le dialogue filles/garçons pour favoriser la cohésion de groupe entre les ados des quartiers prioritaires.

Les principaux axes des projets sont les suivants :

- permettre l'accessibilité des filles en fragilité à l'offre de loisirs éducatifs
- proposer une mobilité entre quartier et une ouverture vers l'extérieur
- développer des actions à « contenu citoyen et civique »
- mettre en œuvre des actions d'éducation au respect de l'environnement
- favoriser la participation des jeunes à la vie locale

Au titre de la session 2025 – 2026 la commission OVVV d'Arrondissement Nord a émis un avis favorable pour 3 projets, portés par 2 acteurs associatifs de Sainte Marie. L'Etat (CAF - ANCT) participe au financement des actions à hauteur de 8 000 € et sollicite les villes pour une contribution de 20% au titre d'un cofinancement en soutien aux structures porteuses.

Afin de permettre aux porteurs de projets référencés de concrétiser leur opération sur les quartiers prioritaires, je vous propose de leur allouer une aide financière conformément au tableau présenté ci-après :

ASSOCIATION	Intitulé du Projet	Coût du Projet	SUBVENTION PROPOSEE
Association Artistes en Action (AEA)	« Jeunes artistes des Gaspards en action » Objet : Education à la citoyenneté, prévention des conduites à risque, identité réunionnaise, histoire du marronnage.	12 400 €	2 000 €
Association Artistes en Action (AEA)	« Jeunes artistes de la Réserve en action » Objet : Education à la citoyenneté, prévention des conduites à risque, identité réunionnaise, histoire du marronnage.	12 400 €	2 000 €
Association Collectif d'Animation de Sainte Marie (COASM)	« Initiatives 438 » Objet : sensibilisation aux conduites à risque, Echanges jeunes – inter familles, activités culturelles	32 213 €	2 000 €
TOTAL		57 013 €	6 000 €

Je vous demande :

1. d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations figurant dans le tableau ci-dessus pour soutenir les actions conduites en direction des adolescents des QPV
2. de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement aux associations figurant dans le tableau ci-dessus ;
3. d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents ;

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

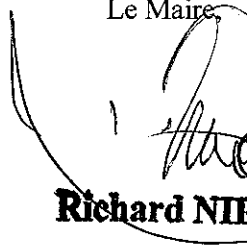
La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement qui s'est réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NIRLO

